



# Bulletin d'informations

Année 2007, Numéro 6

Mai 2007

## Edito

Nous l'avions oubliée, voilà qu'elle revient en force et va bouleverser notre territoire et animer nos débats ! La 2 fois 2 voies, transformée en voie autoroutière à péage, fait irruption dans notre univers et interroge notre avenir. C'est un événement, attendu ou redouté, auquel nous allons devoir faire face, collectivement et individuellement.

D'abord qu'en est-il ? Notre information est récente et parcellaire, elle résulte d'une réunion d'information suscitée par la Direction Régionale de l'Équipement ( DRE ) qui s'est tenue le 23 avril dernier à Cuq Toulza, en présence des responsables du projet ( DRE/SMO et Bureau d'études ) et des délégués de la Communauté de Communes et la participation des représentants des « communes isolées ». Nous avons appris que par décision du Ministre de l'équipement la DRE a reçu mission d'effectuer les études en vue de la construction d'une autoroute à péage entre Castres et Verfeil qui sera mise en concession. Le calendrier fixé prévoit la remise de « l'avant projet sommaire » fin 2007, l'enquête publique en 2008, la déclaration d'utilité publique (DUP) fin 2009 et la réalisation des travaux de 2010 à 2013 !

Ce projet, approuvé par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et le Chambres consulaires le 22 avril, a donné naissance à un comité de pilotage et un comité de concertation qui seront chargés du suivi.

Des réunions de travail seront organisées dans les semaines à venir avec les communes avant la concertation publique qui s'ouvrira le 18 juin, après les élections législatives et la fin de la « période de réserve ».

Dès à présent, la DRE et son bureau d'études travaillent à l'établissement de « fuseaux » alternatifs sur la bande d'étude qui longe la RN 126, de 3 Km de largeur environ, qui seront présentés au public et soumis à l'avis des communes à la fin juillet !

Depuis des années, nos dirigeants locaux ont plaidé pour la construction d'une liaison rapide et sûre entre le bassin de Castres- Mazamet et Toulouse afin de « désenclaver » le Tarn sud et d'accélérer son développement économique. Pour répondre à cette obsession, plusieurs projets ont été envisagés, tous tournant autour d'un aménagement de la RN 126, qui ont donné lieu aux contournements de Soual et de Puylaurens en attendant la réalisation d'une 2 X 2 voies dont les caractéristiques n'ont jamais été définies clairement, mais dont l'accès était public et gratuit. Le nouveau projet innove en la matière puisqu'il s'agit d'une autoroute « concédée » et payante, ce qui nécessite la création d'une voie nouvelle et l'établissement d'itinéraires de substitutions, chaque fois que nécessaire, de façon à garantir aux usagers l'utilisation d'un itinéraire public et gratuit.

Quelques réflexions s'imposent en dehors de toute polémique. Pourquoi une autoroute à péage ? Comment sera assurée sa rentabilité ? Pourquoi cet itinéraire ? A-t-on examiné et étudié des itinéraires alternatifs, plus économiques et plus rentables (Soual-Revel-Castelnaudary ; Castres-Lavaur-Gaillac) ? Pourquoi cette décision soudaine, sans concertation préalable et pourquoi un calendrier si tendu pour l'organiser ? Y a-t-il une corrélation entre le projet de « grand contournement de Toulouse » et celui-ci ? Sinon pourquoi ne pas attendre d'en connaître le tracé avant de se déterminer ? Pourquoi ne pas s'en tenir, dans l'immédiat, à l'aménagement de la RN 126 en assurant le contournement de Cuq-Toulza ?

Autant de questions qui, jointes à d'autres concernant la protection de l'environnement et du milieu naturel, le cadre de vie, les nuisances, etc. .... appellent réponse afin d'éclairer nos propres réflexions et de guider nos prises de position dans le souci de faire adopter la mesure qui sera la mieux adaptée et la plus profitable à l'ensemble de notre territoire et de nos concitoyens.

Dans l'immédiat, un allongement du délai envisagé de façon à permettre une concertation plus sereine et plus approfondie serait souhaitable. La précipitation et l'opacité qui l'accompagne sont mauvaises conseillères.

(Le Président, Henri de COIGNAC)

## La vie de la Communauté

Compte administratif du budget de l'année 2006 :

Fonctionnement	Op. de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	411 300.36 €		411 300.36 €
Recettes	668 665.44 €	291 131.06 €	959 796.50 €

Investissement	Op. de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	367 333.84 €	143 421.73 €	510 755.57 €
Recettes	57 168.00 €		200 668.00 €
Affectation	143 500.00 €		143 500.00 €

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	411 300.36 €	959 796.50 €	548 496.14€
Investissement	510 755.57 €	200 668.00 €	-310 087.57 €

Budget voté le 19 avril 2007

Fonctionnement : dépenses	<b>921 854.00 €</b>	Fonctionnement : recettes	<b>921 854.00 €</b>
011 charges à caractère général :	179 064.00 €	73 impôts et taxes :	337 909.00 €
012 charges de personnel :	35 185.00 €	74 dotations et participations :	345 549.00 €
014 Atténuation de produits	147 690.00 €	Résultat reporté	238 396.00 €
65 autres charges de gestion :	167 072.00 €		
66 charges financières :	12 100.00 €		
023 virement section d'investissement .	380 743.00 €		
Investissement : dépenses	<b>1 315 315.00 €</b>	Investissement : recettes	<b>1 315 315.00 €</b>
11 Travaux crèche « Le manège enchanté »	8 415.00 €	12 Voirie 2004	6 200.00 €
15 Voirie 2006	240 000.00 €	13 Voirie 2005	52 000.00 €
16 Voirie 2007	310 000.00 €	15 Voirie 2006	51 050.00 €
17 Crèche « Les Petits explorateurs »	729 400.00 €	16 voirie 2007	59 600.00 €
16 Remboursements d'emprunts :	27 500.00 €	17 Crèche « Les petits explorateurs »	489 709.00 €
		Résultat reporté	310 087.00 €
		déficit	
		10 Dotations :	191 000.00 €
		1068 Excédent fonctionnement	310 100.00 €
		16 Emprunts	85 000.00 €
		021 Virement section de fonctionnement	380 743.00 €
		Affectation du résultat 2006	310 100.00 €

## Notre territoire

### Lacroisille,

Un bourg placé sur une colline à 320 mètres d'altitude. Il bénéficie d'un point de vue imprenable.

Vers le milieu du 16<sup>ème</sup> siècle Lacroisille avait deux églises, deux moulins à blé et son moulin pastelier; à l'apogée de cette activité, la commune tenait un marché toutes les semaines et deux foires par an.

Aujourd'hui la population est essentiellement groupée au village et au hameau d'En Gélis. Si l'habitat dispersé existe il est minoritaire.

La commune a essentiellement une économie agricole, avec quelques entreprises issues du tissu local. Et de nouveaux autochtones qui migrent chaque jour vers leur lieu de travail.

Avec 666 hectares et 150 habitants, Lacroisille, est une petite commune où chacune, chacun souhaite préserver une qualité de vie qui s'apparente à la ruralité.

Fiers de notre bourgade, nous ambitionnons de maintenir, et d'agrémenter le cadre de vie afin de pouvoir vous recevoir dans de bonnes conditions.

(Le Maire, Yves HURAND)

## Brèves

✓ Durant la période juillet-août à la Halle aux grains à Puylaurens exposition sur le pastel. Venez nombreux ! Renseignements à l'Office de Tourisme

✓ La Communauté de communes a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Roquevidal, le processus d'adhésion suit son cours.

✓ Pays de Cocagne :

Chargé de mission tourisme : le 26 avril 2007, au siège de l'Association de développement du Pays de Cocagne s'est réuni le conseil d'administration en présence du Comité départemental du Tourisme (CDT). Ce fut l'occasion de présenter Sabine BROSUF, chargée de mission, nouvellement recrutée par le CDT, qui sera chargée de la mise en place de la politique départementale d'animation touristique sur notre territoire.

✓ Calendrier des randos des samedis : rendez-vous à 13 h 30 devant l'office de tourisme (halle de l'église à Puylaurens)  
19 /05 Le jardin de Vendine (co-voiturage) 12 km 3 heures  
02/06 Le sentier botanique des Tuileries (co-voiturage) 12 km 3 h  
16/06 La Boucle du Girou (à confirmer) 12 km 3 h

Nous signalons aux randonneurs que les 3 circuits de La Nouvelle, de la Motte du Suppel et la boucle du Girou sont fermés à cause des travaux de la déviation de Puylaurens

**Communauté de communes  
du Pays de Cocagne  
Mairie - 81700 Puylaurens**

**Contacts  
05.63.70.31.74  
ou  
cdcspaysdecocagne@orange.fr**



## Les Acteurs du Territoire

### Zone d'activités Pièce grande : pose de la première pierre du nouvel abattoir de Puylaurens

La pose de la première pierre du nouvel abattoir de Puylaurens a eu lieu le jeudi 22 mars 2007. La S.A. des abattoirs Puylaurentais s'est lancée dans une nouvelle aventure industrielle dont l'avenir est prometteur et porteur d'espoir pour la Communauté de communes.

En effet, la Communauté de communes du Pays de Cocagne a fondé son projet de développement économique sur la création d'une zone d'activités à vocation agroalimentaire où s'implante le nouvel abattoir, emblème et fer de lance de l'essor d'une filière inscrite dans les traditions et les savoir-faire de notre territoire.

C'est la raison pour laquelle la Communauté de communes du Pays de Cocagne est devenue l'un des partenaires privilégié du projet en concédant, notamment, à l'entreprise un bail emphytéotique de 43 ans sur le lot n° 1 de la zone d'activités d'une superficie de quatre hectares.

Cela représente un apport significatif de la Communauté de communes au regard de l'exigüité de ses ressources, qui donne la mesure qu'elle attache à la reconstruction des abattoirs Puylaurentais et à leur réussite.

Depuis que les travaux ont démarré, plusieurs contacts ont été engagés avec des acheteurs potentiels de terrains sur la zone d'activités, avec lesquels la Communauté de communes est en cours de négociations.

La dynamique semble enclenchée .....

### Office de tourisme du Puylaurentais en Pays de Cocagne : « Autour du Jardin »

L'équipe de l'office de tourisme du Puylaurentais en pays de cocagne organisait ce 22 avril une manifestation intitulée « Autour du Jardin ».

Sur le Ravelin, pour la St Alexandre à Puylaurens de nombreux exposants de la région, horticulteurs, pépiniéristes, artisans s'étaient donné rendez-vous pour répondre aux nombreuses demandes du public. Tous différents les uns des autres, pour certains de gros palmiers, bougainvilliers, hibiscus, arbustes pour les haies, buis, topiaires, bonzaïs, pots fleuris à suspendre... et pour d'autres de petits plants de fleurs, de légumes, des aromates et oui ! C'est le moment de s'occuper du potager. On pouvait aussi remarquer des stands où l'on pouvait déguster le safran dans tous ses états, les confits de thym, romarin, laurier .... et des bacs en bois à fleurs, des bancs, des tables, des paniers etc.....

Sur le stand de l'office de tourisme notamment des graines à planter pour des jachères fleuries.

Ce fut une belle journée ensoleillée et fleurie. A renouveler !!!

## Zoom sur un projet intercommunal

### Contrat enfance-jeunesse : un partenariat avec la C.A.F. (Caisse d'allocations familiales) et la MSA (Mutualité sociale agricole)

Le contrat enfance et le contrat temps libres sont arrivés à terme le 31 décembre 2005. A compter de l'année 2006, ils seront remplacés par un seul contrat : le contrat enfance-jeunesse.

Afin de maintenir l'engagement financier de la Communauté de communes en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse, il était nécessaire de les renouve-

ler.

Dans cette perspective, il a été proposé au Conseil de communauté :

- de solliciter auprès de la CAF le renouvellement du contrat enfance-jeunesse pour une durée de quatre années (2006-2009).

- de maintenir les services existants pendant la durée du contrat et d'accompagner les actions nouvelles retenues au vu des critères d'éligibilité fixés dans le cadre du "contrat enfance-jeunesse".

Pour les actions nouvelles la CAF fixe le taux net de cofinancement à 55% du reste à charge plafonné (dépenses tota-

les dans la limite du plafond fixé par la CNAF déduction faite des recettes familles, prestation de service CAF/MSA et autres subventions).

Pour les services maintenus et déjà financés, le taux net (aux CE/CTL multiplié par le taux régime général) en vigueur est maintenu lorsqu'il est inférieur à 55%.

Le nouveau contrat a été cosigné par la Communauté de communes, le SIVOM des Pays de l'Autan, le SIRP (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique) de la Vallée du Girou et la commune de Puylaurens.